

<b>Compte rendu du Conseil Municipal</b> <b>Séance du 29 mars 2010</b>
---

### 1. Fixation des taxes communales

M le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2009 et informe qu'il n'y a pas lieu d'augmenter ces taxes sauf pour la taxe professionnelle où la majoration spéciale de 0.78% peut être appliquée et ainsi engendrée une recette supplémentaire de 14 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taxes communales et d'appliquer la majoration spéciale au taux de la taxe professionnelle soit:

- Taxe d'habitation:	6.34 %
- Taxe foncières propriétés bâties :	18.50 %
- Taxe foncières propriétés non bâties:	39.82 %
- Taxe professionnelle:	5.59 %

### 2. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'octroyer au titre de l'année 2010 les subventions suivantes:

Amicale des Sapeurs Pompiers	400.00 €
Anciens combattants	400.00 €
Association Sports et Loisirs de Gournay	400.00 €
Compagnie d' Arc	400.00 €
Association des Parents d'Élèves	400.00 €
Association des Pêcheurs	400.00 €
C.O.S.I	400.00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	400.00 €
Comités des Fêtes	24 000.00 €
Pupilles de l'École publique	100.00 €
Mémoire des chars	100.00 €
VML	100.00 €
Vie Libre	100.00 €
ASDAPA	400.00 €
Association Foncière de Gournay	3 000.00 €

### 3. Budget primitif 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif communal de l'année 2010 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de :

965 089.52 € pour la section de fonctionnement

420 543.52 € pour la section d'investissement

#### **4. Budget primitif 2010 - eau et assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif de l'eau et de l'assainissement de l'année 2010 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de :

139 122.17 € pour la section de fonctionnement

153 787.18 € pour la section d'investissement

#### **5. Travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente les projets de travaux de voirie établi par le bureau d'études BEIMO

- Bordurage de la rue Camus
- Création de trois ralentisseurs de type plateaux en enrobés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer la consultation auprès des entreprises afin de réaliser ces travaux.

#### **6. Travaux d'aménagement de l'arrêt de car à Saint Maur**

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise SREG pour l'aménagement de l'abribus à Saint Maur. Les travaux consistent en la pose d'un bitume jusqu'au passage pour piétons et d'un marquage quai bus jaune.

Le montant des travaux s'élèvent à 13 214.00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux.

#### **7. Acquisition de matériels**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de

- 96 chaises pour 1 496 euros
- 2 petits chapiteaux de 3 mètres par 3 mètres au prix unitaire de 690 euros.

auprès de MEFRAN COLLECTIVITES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat d'un camion de marque RENAULT pour un montant de 12 500 € HT et autorise M.le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

#### **6. Questions diverses**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge à hauteur de 50% les frais d'intervention pour les nids de guêpes

50% les frais pour les autres interventions plafonnés à 300 €

lorsque que l'intervention des services du SDIS ne présente pas de caractère d'urgence.

- Monsieur Finck fait le point sur les dossiers en cours:

- Trou le long de la D1017 à Saint Maur: les services de Gaz de France sont venus constatés les dégâts et recherchent l'entreprise qui avaient réalisés les travaux.

- Portillon au cimetière: suite à la pose de la nouvelle porte, les déchets végétaux sont laissés le long du mur. Une poubelle va être installée.

- Marais: 600 peupliers devraient être prochainement plantés.